

COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE
Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal
 Séance du 30.06.2011

Présents : Joël Riguelle, *Bourgmestre-Président*;

Benoît Schoonbroodt, Peter Decabooter, Michaël Vander Mynsbrugge, Marc Vande Weyer, Monique Dupont, Vincent Riga, *Échevins*;

Arie De Smedt, Anne-Marie Stroobants, Agnès Vanden Bremt, Karine Molineaux-Loobuyck, Christian Boucq, Marie Kunsch, Nadine De Buck, Abdallah Jouglaf, André Chalmagne, Carine Dehaen-Cackebeke, Roland Van den Eynde, Abdellatif Mesky, Alfonsine M'buzi, Christel Hendricx, Viviane Vandooren, *Conseillers*;

Philippe Rossignol, *Secrétaire communal*.

Excusés : Jean-Marie Colot, *1er Échevin* .

Marc Hermans, Stéphane Tellier, Marc Ghilbert, Fatiha Mettioui, *Conseillers*.

Objet : Budget exercice 2011 – Service extraordinaire - Modification budgétaire n° 2

LE CONSEIL,

Vu les articles 117 et 239 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu les articles 10 et 16 du Règlement Général de la Comptabilité Communale;

Vu la Convention avec le Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales approuvée par le Conseil communal du 8.12.2005(A/002) et par le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale par lettre du 14.4.2006;

Vu l'avenant à la convention du 8.12.2005 conclue entre le Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, le Collège réuni, la commune de Berchem-Sainte-Agathe et le C.P.A.S. de Berchem-Sainte-Agathe approuvé par le Conseil communal le 13.12.2007 (A/004);

Vu le budget de l'exercice 2011 décidé par le Conseil communal le 16.12.2010 et approuvé par le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale;

Vu la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2011 décidée par le Conseil communal le 31.03.2011;

Vu l'avis favorable du Comité d'Accompagnement Financier du 14.06.2011 ;

Considérant que pour des motifs indiqués au tableau 2 ci-annexé, certaines allocations budgétaires doivent être révisées;

DECIDE à l'unanimité des voix:

Le **budget extraordinaire** de la commune est modifié conformément aux indications portées au tableau 2 et le nouveau résultat du budget est arrêté aux chiffres figurant au tableau ci-après :

BALANCE DES RECETTES ET DES DEPENSES:

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
Budget après M.B.1	8.028.701,65	7.977.000,00	51.701,65
Augmentation des crédits	2.382.500,00	2.382.500,00	0,00
Diminution des crédits	0,00	0,00	0,00
Nouveau résultat après M.B. 2	10.411.201,65	10.359.500,00	51.701,65

Ainsi fait et délibéré en séance.

Par ordonnance:
 Le Secrétaire communal,
 (s) Philippe Rossignol

Pour copie conforme.

Par ordonnance:
 Le Secrétaire communal,
 Philippe Rossignol

Le Bourgmestre-Président,
 (s) Joël Riguelle

Le Bourgmestre-Président,
 Joël Riguelle